



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRAL

S/19282  
19 novembre 1987  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 19 NOVEMBRE 1987, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, de par la nature criminelle dont sont pétries leurs âmes, les dirigeants du régime iranien agresseur et expansionniste n'épargnent même pas les hôpitaux et les malades qui s'y trouvent.

Le 18 novembre 1987, à 15 h 7, heure locale, le régime iranien criminel a envoyé un de ses avions bombardier l'hôpital de la ville de Dahouk. Neuf civils, dont six femmes et une fillette, qui se trouvaient dans cet hôpital, ont été tués et 64 autres malades civils, dont 10 enfants et 41 femmes, ont été blessés, ce dont ont témoigné aujourd'hui les représentants de toute la presse internationale. La mission de la Croix-Rouge internationale a en outre été priée de se rendre sur les lieux de ce crime.

Le régime iranien ajoute ainsi un crime ignoble à la longue liste de ses activités criminelles, qui sont en complète contradiction avec les principes fondamentaux du droit international humanitaire. Nul n'ignore, en outre, que la communauté internationale a décidé de longue date que les hôpitaux et autres centres médicaux étaient des objectifs contre lesquels toute activité militaire quelle qu'elle soit était prohibée.

Le Gouvernement iraquien vous demande, ainsi qu'à toutes les instances compétentes de l'Organisation des Nations Unies, de condamner ce crime iranien qui prouve une fois de plus que l'heure est venue de châtier le régime iranien comme il se doit pour son refus de tous les principes et valeurs qui régissent les relations internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI